



MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Déclaration de Politique Communale

Législature 2018 - 2024

27/03/2019



Une législature de défis

Soucieux de rencontrer les aspirations des Molenbeekoises et des Molenbeekoïses et conscients que, malgré des contraintes économiques et financières qui pèsent sur la trésorerie communale, les membres de la nouvelle majorité communale ont conjugué leurs efforts pour donner une traduction concrète tout au long de la législature à cet accord de majorité qui se veut tout à la fois ambitieux, réaliste et mesuré, accord que j'ai l'honneur de porter à votre connaissance.

Molenbeek-Saint-Jean est une commune qui se singularise par sa vigueur démographique, une diversité culturelle enrichissante, mais -hélas !- aussi, par la grande précarité d'une partie importante de la population. Il s'agit, par voie de conséquence, de faire face à des enjeux multiples et à des besoins nouveaux et de plus en plus nombreux et de s'adapter aux réalités de l'époque.

C'est en prenant en considération ces paramètres que cette déclaration de politique générale et, partant, le premier budget de la législature, ont été élaborés. Ils portent la marque de ce qui constitue l'identité molenbeekoïse dont une vocation sociale certaine.

Catherine Moureaux,
Bourgmestre.

Une école ouverte et participative, un enseignement de qualité

Molenbeek est une commune jeune. 28% de sa population a moins de 18 ans ! Cette démographie particulière constitue une richesse incroyable. Chaque enfant a le droit d'accéder à tous les services et à toutes les activités nécessaires à son bon développement, indépendamment de son origine socio-économique. Dans ce cadre, l'accueil de l'enfance, l'enseignement, les activités culturelles, sportives, etc. doivent tendre vers la gratuité.

Par ailleurs, actuellement, un des principaux problèmes auxquels est confronté tout parent molenbeekois est celui de trouver une place pour son enfant dans une école proche de son domicile. Vu le boom démographique, notre commune souffre en effet cruellement d'une grave pénurie de places d'accueil pour les plus petits et de places dans les écoles pour les plus grands. D'après le Monitoring des quartiers, le nombre de places pour les enfants de moins de 3 ans, tous milieux d'accueil confondus (publics et privés), est divisé par 2 par rapport à la moyenne régionale (0,14 contre 0,32). C'est le taux le plus bas de la Région...

Il est donc crucial de créer d'urgence des places d'accueil supplémentaires, tout en gérant de manière responsable le boom démographique à tous les âges. En effet, à titre d'exemple, pour l'année académique 2012-2013, il n'y avait sur la commune que 10 places disponibles pour 13 enfants dans les écoles maternelles et pour 12 élèves dans le primaire. Seul un adolescent sur 3 a pu trouver une place dans l'enseignement secondaire sur le territoire communal. Cette situation doit changer. Non seulement parce que la mobilité est une difficulté croissante en ville, mais aussi parce que, dans un souci de préservation de l'environnement, nous nous devons de restreindre nos déplacements individuels. Et puis surtout parce que nos enfants ne peuvent pas s'épanouir pleinement s'ils doivent, dès la maternelle, se réveiller à 5h30 du matin pour atteindre en transports en commun une école trop éloignée de leur domicile !

Enfin, nous souhaitons continuer à investir dans l'enseignement fondamental afin de renforcer l'encadrement, de favoriser une bonne maîtrise de la langue d'apprentissage (et de la deuxième langue nationale) et les apprentissages de base (lire, écrire, calculer). Dans ce cadre, il s'agit de faire appel également aux nouvelles technologies, dont Internet, afin d'éviter une nouvelle source de fracture numérique.

Par ailleurs, l'école, en tant qu'institution publique de quartier, doit jouer un rôle accru dans le développement de la vie du quartier. Le fait de décloisonner écoles, clubs sportifs, associations et citoyens doit permettre à chacun de s'approprier les lieux. C'est la base d'un travail plus respectueux entre les parents et la communauté éducative, pour le meilleur profit de l'enfant.

Ainsi, les initiatives suivantes seront prises :

- rétablir la gratuité des garderies de midi dans toutes les écoles. Envisager d'étendre cette gratuité aux autres garderies ;
- développer une étude dirigée gratuite encadrée par un enseignant dans chaque école ;

- mettre en place une solution rapide pour le remplacement des enseignants absents, y compris les professeurs de langues;
- mettre l'école « au centre du quartier », en ouvrant ses portes sur le quartier et en mettant en place des collaborations entre l'école et l'ensemble des acteurs du quartier. Il s'agira de mener une politique d'utilisation des bâtiments scolaires (et de leurs cours de récréation) en dehors des heures de classe et de garderie par la mise en place de synergies avec l'associatif local (maisons de jeunes, acteurs culturels et sportifs, etc.) ;
- favoriser l'initiation aux langues et l'ouverture aux autres cultures – et ce notamment, en assurant la promotion et en favorisant la collaboration entre écoles francophones et néerlandophones, via un projet-pilote visant à échanger les professeurs de langues entre les écoles ;
- encourager la création d'associations de parents dont l'utilité n'est plus à démontrer au regard de leur rôle éminemment important, dans la mesure où elles visent à favoriser l'implication et la participation des parents dans l'école en un dialogue bénéfique entre eux et le personnel éducatif.
- sécuriser les abords et établir un plan « mobilité douce et air pur » pour chaque école ;
- créer des places supplémentaires pour permettre aux parents d'inscrire leurs enfants au sein d'une école proche de leur domicile, en particulier en maternelle et en primaire avec comme objectif de prévoir une place de qualité à l'école pour chaque enfant, objectif qui sera facilité à travers, notamment, les initiatives suivantes :
- reconstruire l'école de la rue du Korenbeek en créant une école avec un cursus complet (maternelle et primaire) ;
- doubler le nombre de places en construisant un nouveau bâtiment scolaire pour l'école Windekind ;
- soutenir avec force l'augmentation des classes des deux écoles secondaires communales francophones (écoles plurielles) ;
- soutenir la construction d'une nouvelle école secondaire néerlandophone ;
- ouvrir une nouvelle école secondaire francophone ;
- au moins une de ces écoles doit être une école professionnelle et/ou technique ;

Il est primordial de faire confiance aux équipes éducatives et d'encourager les pratiques pédagogiques innovantes et la participation de l'équipe éducative dans le développement de l'établissement scolaire, l'objectif étant d'offrir un enseignement sur mesure en fonction des besoins et des talents de chaque enfant .

De même, l'instauration d'une véritable collaboration entre parents et enseignants est primordial, parce que les deux piliers sont essentiels au bon développement de l'enfant, notamment en travaillant à la meilleure communication entre la famille et l'équipe éducative, mais aussi en développant des moments de convivialité réguliers (petits déjeuners par exemple), qui incitent à la confiance mutuelle et permettent d'en apprendre davantage sur les croyances et les pratiques les uns des autres ;

- offrir un repas de midi de qualité, durable, sain et à prix modique à tous les élèves en privilégiant des contrats avec les producteurs locaux et bio ;

- promouvoir une éducation à l'égalité entre les filles et les garçons, à l'acceptation des LGTB, au vivre-ensemble, en déployant notamment largement des outils et des animations visant à la déconstruction des préjugés et à la lutte contre les discriminations ;

- pousser au développement et oeuvrer à la mise sur pied d'un pôle d'enseignement supérieur dans le cadre du CRU Gare de l'Ouest ;

- poursuivre la rénovation des bâtiments scolaires publics en tenant compte du bien-être des élèves, des normes de sécurité, de salubrité et du respect de l'environnement ;

- réduire le coût de l'école, notamment en fixant des plafonds des coûts pour les activités, afin que chaque élève puisse participer aux sorties et aux voyages scolaires et en développant par ailleurs des initiatives visant à réduire le coût de la scolarité (achats groupés de matériel, projets pilotes, etc.) ;

- interdire la vente en milieu scolaire de boissons et de nourritures nocives à la santé (haute teneur en sucre, boissons énergisantes, etc.) et généraliser l'installation de fontaines d'eau au sein des écoles communales ;

- inciter la FWB à déployer davantage de personnel PMS afin de pouvoir agir plus rapidement auprès de l'enfant et inviter les centres PMS à rencontrer individuellement les élèves arrivés récemment afin de pouvoir évaluer leur situation et les orienter vers les services compétents ;

- garantir l'accès à l'école aux enfants en situation irrégulière (migrants, MENA, gens du voyage...);

- veiller au financement optimal et au soutien des écoles de devoirs (notamment en terme de mise à disposition de locaux) et renforcer les partenariats entre celles-ci et les écoles communales ;

- assurer un soutien permanent aux élèves en difficulté via la remédiation immédiate et l'intervention d'un professeur dès qu'une lacune est constatée ;

- détecter le plus tôt possible les troubles d'apprentissage, de l'écriture et de la lecture en renforçant l'efficacité des instances d'accompagnement et de soutien de l'élève (centres PMS, CPAS, écoles de devoirs, services d'aide à la jeunesse, etc.) ;

- porter une attention particulière pour l'enseignement de la seconde langue (néerlandais ou français) pour mieux garantir une insertion professionnelle dans le contexte bruxellois ;
- lutter contre le harcèlement et les violences au sein des établissements scolaires en formant spécifiquement les directions et les équipes pédagogiques ;
- renforcer l'accompagnement en FLE (français-langue étrangère) et NLT (Nederlands Tweede Taal) au sein des écoles et investir davantage dans le dispositif des classes passerelles ;
- mettre en place un réseau de salles d'études, tant publiques que privées, pour les étudiants du Secondaire et du Supérieur pendant les périodes de blocus, par exemple dans les bibliothèques, les bureaux, les Maisons de quartier, ...
- construire des préaux dans nos écoles

Un dispositif « Action familles »

Les familles changent aujourd'hui. Des enfants sont élevés de facto par leurs frères et sœurs. De nombreux parents sont dépassés par les capacités mais aussi par les questions et les problématiques soulevées par leurs enfants. Les familles monoparentales se multiplient. Et beaucoup de ménages vivent sans revenu du travail.

Cette réalité nouvelle de la vie des familles nécessite que soient repensés les dispositifs d'aide aux familles et de soutien à la parentalité. Trop d'actions morcelées aujourd'hui, sans coordination entre elles et parcellaires, voient des professionnels motivés buter sur des problématiques difficiles pour lesquelles il manque un corpus d'approche commun et des recommandations.

Nous souhaitons donner une priorité à ce soutien aux familles et à la parentalité. Pour cela, une réflexion profonde sera initiée, en lien avec celles menées par les Communautés, afin de créer un cadre d'aide aux familles, qui sera décliné en différentes actions à Molenbeek.

Les Jeunes Molenbeekois méritent le respect et un avenir

La commune entend favoriser le bien-être et l'émancipation de tous les jeunes en leur offrant les outils pour que chacun reçoive les moyens lui permettant de trouver la voie, le chemin de la réussite et le goût du futur. Ils doivent pouvoir s'exprimer pleinement et nous devons à tout prix encourager le développement de leurs projets individuels ou collectifs. Nous devons aussi développer et proposer des offres de soutien favorisant leur épanouissement. La participation active des jeunes à la vie de la société en tant que citoyens responsables, actifs, critiques et solidaires doit être fortement soutenue, indépendamment de leur genre, de leur condition sociale ou de leur identité culturelle.

Ainsi, dans ce cadre, les initiatives suivantes seront prises :

- établir, en collaboration avec tous les acteurs « Jeunesse » dans la commune, un plan stratégique pluriannuel ;
- mettre à la disposition des étudiants molenbeekois, dans un cadre organisé, un maximum d'infrastructures communales pendant les périodes de blocus pour leur permettre de se préparer aux examens dans un cadre et un environnement appropriés ;
- dynamiser et ouvrir des Maisons de Quartier dans tous les quartiers de Molenbeek et offrir des lieux d'épanouissement et d'émancipation aux jeunes, notamment au travers de maisons de jeunes ou de centres culturels. Il faudra, pour ce faire, impulser de nouveaux objectifs clairs à l'asbl MOVE (ex LES) ;
- réaliser, avec tous les acteurs du secteur de la jeunesse et les jeunes eux-mêmes une analyse concertée des besoins et des attentes en termes de participation et de développement de la citoyenneté ;
- soutenir des pratiques permettant le renforcement d'espaces de participation effective des jeunes comme par exemple le Conseil des Jeunes ;
- réactiver les outils du CPAS de soutien aux jeunes ;
- faciliter l'accès des associations et des maisons de jeunes aux équipements et aux infrastructures communales et les soutenir dans la poursuite de leurs missions (aide aux projets, aide aux infrastructures, simplification administrative, etc.) ;
- prévoir un plan pluriannuel pour rénover et entretenir les plaines de jeux existantes et installer au moins 3 nouvelles aires de jeux sur le territoire de la commune. Il s'agira de mettre l'enfant et le jeune au centre de la réflexion et de la conception dans tout projet d'aménagement de l'espace public. (petites plaines de jeux, espaces verdurisés) ... ;
- installer une concertation structurelle avec tous les acteurs « Jeunesse » sur le territoire de la commune ;
- créer, en collaboration avec la police, une formation 'jeunes' pour tous les policiers et les gardiens de la paix à Molenbeek ;
- élargir le Conseil des Jeunes afin qu'ils soient représentatifs de tous les quartiers de la commune et prévoir un droit d'avis sur les points importants en matière de jeunesse qui doivent être soumis au Conseil communal ;
- créer, sur le site-web communal, une page rassemblant toutes les informations sur les activités et les organisations de jeunes sur le territoire de la commune ;
- lancer des initiatives pour rendre plus accessibles les soins de santé psychologique et de prévention en matière d'éducation sexuelle et pour briser les tabous autour de ce sujet ;

- créer deux nouvelles Maisons de jeunes;

Molenbeek: la cohésion comme marque de fabrique !

La cohésion sociale est un défi renouvelé de jour en jour dans notre Région et la commune de Molenbeek fait oeuvre de pionnière en la matière depuis des années.

La population qui vit à Molenbeek est unique et multiple à la fois. Et notre commune, pour qui la connaît vraiment, dénote par son caractère « villageois ». Quel que soit le quartier où l'on réside, on est marqué par l'extrême gentillesse et le caractère solidaire des habitants.

Ce qui n'empêche que la cohabitation de 100.000 êtres humains différents sur 6 kilomètres carrés n'est pas, au quotidien, dénué de difficultés.

Au défi interculturel s'ajoute un défi intergénérationnel majeur. La dualisation est à l'oeuvre dans la Région et le pays et l'est aussi à Molenbeek. Elle crée, elle aussi, un fossé toujours plus grand entre les gens. Pour rencontrer ces difficultés majeures il ne suffit pas de développer des projets pour chacun, il faut aussi être capable de mettre sur pied des activités où l'on « fait ensemble » pour établir de nouveaux liens profonds entre les habitants.

Ainsi, afin de créer du lien, décloisonner et œuvrer à la transversalité des politiques menées, nous déploierons les projets concrets suivants :

- _ favoriser la mise sur pied d'un maximum d'activités à coût réduit, notamment en matière d'accueil extra-scolaire, d'activités et de stages culturels et sportifs, d'accompagnement scolaire et de promotion de la santé ;
- _ mener une réflexion approfondie sur les besoins de nos familles et implémenter les services communaux pour mieux les soutenir en terme de parentalité et d'éducation au sens large ;
- _ soutenir par tous les moyens et valoriser l'action associative et la participation à la vie associative en tant que vecteur d'émancipation individuelle ;
- _ lutter activement contre toute forme de discrimination, notamment en organisant des campagnes de sensibilisation visant la déconstruction des préjugés ;
- _ augmenter le travail transversal autour du suivi des victimes de violences intrafamiliales, du sexisme et de toute autre forme de violence ;
- _ remettre le CPAS au centre du dispositif de cohésion sociale en redéployant les services d'insertion socio-professionnelle et en retravaillant les politiques sociales ;

- _ favoriser l'engagement d'éducateurs sociaux spécialisés dans le cadre d'une politique de prévention efficace.
- _ mettre en oeuvre une réflexion stratégique quant aux horaires de présence des travailleurs sociaux de terrain, afin d'étendre les possibilités de travail de rue ;
- _ remettre Cornimont et Berg en dael au coeur des dispositifs de cohésion sociale ;
- _ valoriser toutes les initiatives de solidarité et de bien vivre ensemble, quels qu'en soient les organisateurs, afin d'en faire un des piliers de la nouvelle image de marque de Molenbeek.

Enfin, nous voulons intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques communales et pour ce faire, nous avons créé un échevinat du droit des femmes.

Les seniors molenbeekoïses, une richesse inestimable

Les aînés sont une richesse. Ils sont les piliers de la transmission de l'histoire et de la culture de notre société. Ils doivent pouvoir vivre dignement, dans un quartier paisible, avec une pension suffisante, et un accès garanti à des soins de santé de qualité. Il faut que chaque aîné ait la garantie de pouvoir accéder à un logement adapté, de pouvoir se déplacer dans un espace public repensé (la ville, le quartier), et de pouvoir accéder aux services et aux aides à la personne. Leur choix de vie doit être respecté. Il est essentiel, en définitive, de permettre aux aînés d'occuper la place qu'ils méritent dans notre société !

A cette fin, nous nous engageons à :

- _ soutenir et multiplier les espaces de rencontre et soutenir les projets intergénérationnels, notamment au départ des associations de quartier ou des maisons de repos pour des échanges d'expériences, et pour y encourager les projets de transmission. Ceci peut se faire aussi, par exemple, à travers des initiatives et des projets visant à réduire la fracture numérique, des rencontres avec des seniors ayant vécu l'exil et ayant donc été les témoins privilégiés de l'accueil vécu, de l'intégration dans la société, etc.–
- _ encourager le développement de projets de parrainage, de «Seniors consultants » composés de travailleurs, d'artistes, d'artisans à la retraite qui partagent leur expérience en venant en aide à des associations, à des écoles, à certains projets de développement local (par exemple, projets de parrainage type « Duo for a job ») ;
- _ développer les services d'aide à domicile et les interventions visant les adaptations du logement afin de rencontrer la demande de la grande majorité des aînés de vivre chez eux le plus longtemps et le mieux possible ;
- _ recréer la brigade Seniors afin de veiller à la sécurité des aînés dans les quartiers et les lieux de vie ;

- _ encourager la mise en place de services administratifs décentralisés et « à domicile » permettant aux aînés et aux moins valides d'accomplir aisément les actes administratifs importants ;

- _ pérenniser la maison de repos du CPAS, en mettant davantage les résidents au centre du travail des soignants, en augmentant les moyens mis à disposition, notamment afin d'augmenter les qualifications du personnel;

- _ pérenniser les projets visant à créer des nouveaux lits dans les maisons de repos et de soins et les résidences-services (et plus particulièrement les résidences-services sociales dont l'objectif est d'être accessibles aux personnes disposant de revenus modestes) ;

- _ étudier la possibilité pour la personne âgée de garder son animal de compagnie lors de l'entrée en maison de repos;

- _ continuer de rendre l'espace public plus sûr et plus convivial via la sécurisation des trottoirs, l'éclairage et l'aménagement d'un nombre suffisant de passages pour piétons. Aménagement des espaces verts ;

- _ lutter contre l'isolement des aînés, notamment en soutenant des projets d'échanges citoyens, des projets intergénérationnels, des activités communautaires, des activités de formation, par exemple, à l'informatique;

- _ soutenir auprès de la Région une politique de transports en commun tenant compte des besoins spécifiques des aînés et des personnes à mobilité réduite (fréquence des dessertes, points d'arrêt, parcours, accessibilité des transports, arrêt à la demande, abris de bus, entretien des escalators dans les métros, dans les gares, etc.) ;

- _ pérenniser le Conseil consultatif des aînés;

- _ éditer et faire parvenir à tous les seniors une brochure regroupant l'ensemble des activités organisées pour eux;

- _ encourager le développement de centres d'accueil de jour, de centres de soins de jour ainsi que de maisons de type communautaire (activités de jour encadrées) ;

- _ encourager les formules alternatives d'habitats groupés, en assouplissant notamment les règles urbanistiques ;

- _ généraliser l'accessibilité des logements publics pour les aînés lors de la rénovation ou de la construction, par la création systématique de logements adaptables pour nos seniors ;-

faciliter l'accès aux loisirs, par exemple en informant spécifiquement les aînés des activités culturelles dans la commune. Organisation d'un service de prêt à domicile (bibliothèque, médiathèque, etc.), par le soutien au développement de la vie associative,...

Pour un logement décent et adapté

Un logement accessible et de bonne qualité constitue, avec l'enseignement et l'emploi, un des leviers majeurs d'une vie décente, de l'émancipation sociale et la lutte contre les inégalités. Dans notre commune, la problématique du logement est très importante. Au travers des outils dont elle dispose, la Commune donne les impulsions en matière de construction de logements neufs, de localisation et de qualité du bâti, de mixité sociale et de fonctionnalité, ainsi que de protection des citoyens les plus vulnérables.

A Molenbeek, afin de répondre aux défis de la croissance démographique et du vieillissement du bâti, il convient d'augmenter le nombre de logements de qualité et adaptés disponibles sur le territoire communal, en particulier le nombre de logements publics, seuls logements où l'autorité publique peut décider seule de la fixation du loyer. A cet égard, la commune facilitera, dans le cadre de sa politique d'urbanisme, les constructions neuves et les rénovations d'envergure.

Ainsi, les initiatives suivantes seront prises en activant au maximum les possibilités de subventionnement proposées par les autres niveaux de pouvoir:

- construire davantage de logements publics (en prévoyant suffisamment de logements adaptables aux aînés, aux PMR et aux grandes familles) ;
- dopper la rénovation des immeubles des logements communaux et du Logement Molenbeekois ;
- construire, dans un objectif de mixité sociale, des logements sociaux dans les quartiers où il en existe peu et introduire du logement acquisitif moyen dans les quartiers de logements sociaux ;

Et en ce qui concerne les prérogatives typiquement communales, nous veillerons à :

- maintenir une commission apolitique d'attribution des logements communaux ;
- créer une « Maison du Logement », véritable guichet unique entre le Logement Molenbeekois, la MAIS et les logements communaux, pour fournir toute information en matière de logement à Molenbeek ;
- continuer à garantir que toute nouvelle construction prévoie suffisamment de logements pour les adapter aux grandes familles, tant dans les projets publics que privés ;

_ mettre à disposition davantage de logements de transit afin de pouvoir répondre plus rapidement aux cas d'urgence sociale ;

-réorganiser les bureaux administratifs du Logement Molenbeekois et des Propriétés communales, afin d'assurer un meilleur suivi des locataires et de leurs demandes ;

-continuer la lutte contre les logements inoccupés à travers le mécanisme de réquisition et une taxation dissuasive incitant les propriétaires de biens laissés à l'abandon à mettre ceux-ci en vente ou en location ;

-réorganiser en profondeur la gestion du Logement Molenbeekois ;

-accroître la lutte contre les marchands de sommeil et l'insalubrité des logements ;

-étudier la possibilité de création d'une société de rénovation sociale locale (économie sociale) afin d'améliorer le bâti (genre projet institué à la Ville de Bruxelles) ;

-créer une équipe technique pour pallier rapidement tout défaut technique dans le logement géré par la Commune ou par le Logement Molenbeekois et installer, à cet effet, un système pour notifier à temps les manquements et formuler des objectifs 'smart' pour y remédier ;

-concrétiser les programmes de rénovation et d'isolation de bâtiments par quartier, en collaboration avec la Région, afin de créer une dynamique collective et des économies d'échelle, en misant, notamment, sur l'exemplarité des pouvoirs publics;

-promouvoir les innovations technologiques et faciliter les nouvelles formes d'habitat (la colocation, les coopératives de logements, les *Community Land Trust* ou encore les logements intergénérationnels de type « kangourou », etc), notamment à travers les règles d'urbanisme et de domiciliation ;

-renforcer les services de l'Agence Immobilière Sociale de Molenbeek (la MAIS) qui permet la prise en gestion de logements privés, à des loyers abordables, assurant ainsi une vocation sociale indéniable et, dans cette optique, favoriser tout mécanisme de conventionnement permettant d'encadrer le loyer et d'assurer la qualité du logement (sensibilisation des propriétaires, augmentation des services fournis et des subventions, formation et augmentation du personnel...);

-développer les projets de logements qui permettent le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, comme les résidences-services ;

-accompagner les Molenbeekois afin de faciliter l'octroi de primes d'installation et/ou de garanties locatives pour tous ;

-aider à gérer, dans le respect de tous, les occupations collectives de bâtiments inoccupés sur le territoire communal ;

-mettre en place, avec les autorités régionales compétentes, un programme de rénovation énergétique des logements sociaux de notre commune en intervenant prioritairement sur l'élimination progressive du chauffage électrique, du simple vitrage et veiller à l'isolation de la toiture ;

- veiller à ce que des projets régionaux, comme celui de la Tour Brunfaut, ne prennent plus de retard ou qu'en cas de retard pour force majeure, des mesures accompagnatrices (embellissement et entretien extérieur des structures temporairement vides, sécurisation des lieux, ...) soient prises ;

-garantir que l'augmentation des loyers dans les logements publics gérés par la Commune ou ses structures paracommunales ne dépasse jamais l'indexation des salaires et des allocations (hors changement dû à la composition de ménage et des revenus) ;

-stimuler et organiser des achats groupés pour les matériaux d'isolation, pour les panneaux photovoltaïques, pour les pompes à chaleur, pour le double vitrage ;

-établir une coopération régulière avec l'Inspection de Logement Régional pour appliquer le Code du Logement et les dispositifs anti-discrimination .

La propreté de l'espace public : le respect du citoyen

La propreté des espaces publics est l'affaire de tous. L'état de propreté de notre commune fait débat dans toute la population et reste un défi énorme à relever par les citoyens, la Commune et la Région.

Dans ce contexte, la Commune joue un rôle central, notamment au niveau de la sensibilisation et du nettoyage des espaces publics. Et si elle s'applique à embellir les lieux (via notamment l'intégration de l'art dans les espaces publics) elle doit aussi sanctionner sévèrement ceux qui les dégradent.

Ainsi, les initiatives suivantes seront prises :

- réorganiser le service de la propreté et développer un véritable call center, efficace et connu de tous, autour du Numéro Vert afin de permettre un nettoyage rapide des lieux souillés ; (le Numéro vert 080099343 existe déjà)

- mettre sur pied, en collaboration avec la Région, une équipe d'intervention d'urgence pour les dépôts clandestins ;

- viser à rétablir la récolte des encombrants à domicile – et en attendant, continuer les récoltes par quartier et par grands immeubles ;

-continuer l'enfouissement des bulles à verre en partenariat avec l'ABP car actuellement, seules 6 bulles à verre sur 33 sont enterrées

- traquer les gros pollueurs en augmentant le nombre de caméras mobiles et assurer une répression efficace des comportements inciviques (augmentation du nombre d'agents « constatateurs », utilisation des caméras de surveillance afin de développer les capacités de constater en temps réel (flagrant délit), et ceci en coordination avec la police et la Région, notamment lors d'opérations « coups de poing ») ;

- intensifier la sensibilisation en matière de propreté (information aux citoyens, identification des points noirs et étude d'un meilleur aménagement spécifique, grande campagne d'information relative aux amendes encourues en cas de salissures, etc) ;

- installer des cendriers à proximité des commerces et sur les trottoirs, et le cas échéant des cendriers enterrés ;

- installer des toilettes publiques ;

- ajouter, en concertation avec les riverains, des poubelles dans l'objectif d'avoir une offre suffisante de poubelles de quartiers en veillant à ce qu'elles soient vidées régulièrement ;

- lancer une grande consultation/enquête/action de sensibilisation/boîte à idées pour engager tous les citoyens dans la réflexion et l'action contre la malpropreté ;

- augmenter le nombre de « canisites » ;

- organiser le curage systématique des égouts ainsi que le débouchage systématique des avaloirs ;

- augmenter la fréquence des opérations structurelles de dératisation ;

- veiller à la réparation rapide des petites dégradations dans l'espace public pour éviter, par effet « boule de neige », qu'il ne soit sali ou laissé à l'abandon ;

- encourager les citoyens, les associations, les écoles, les entreprises locales à contribuer à la propreté de leur quartier et à s'investir dans l'espace public (opérations « Commune fleurie », potagers collectifs, soutien à la rénovation des façades et des devantures de magasin, embellissement des devantures des surfaces commerciales, agir sur les espaces abandonnés,etc.) ;

- gérer le parc automobile communal, en se concentrant autant que possible sur les véhicules plus propres et les voitures partagées et en intégrant les autres moyens de transport, de façon à réduire le nombre de véhicules, à promouvoir la multimodalité et la mobilité partagée et à favoriser les véhicules qui sont les plus respectueux de l'environnement ;

- exiger que l'ABP organise quotidiennement le nettoyage de toutes les voiries régionales, y compris celles récemment transférées de la Commune vers la Région ;

- rechercher un soutien financier régional des projets pilotes et des initiatives novatrices prises par la Commune en matière de propreté (cendriers, collectes d'huiles, enfouissement,...) ;

- faciliter et encourager l'installation, en collaboration avec la Région, d'un parc à conteneurs temporaire et/ou définitif sur le territoire de la commune ;

La Culture et le tourisme : instruments de rencontres et de découvertes

Notre commune est extrêmement riche en culture(s) ! Outre un nombre très important d'initiatives culturelles de tous ordres, Molenbeek a la chance de disposer sur son territoire de la première Maison des Cultures de Belgique. Le Château du Karreveld constitue un autre lieu culturel d'importance dont il faut continuer à valoriser le potentiel et encore accentuer l'accessibilité et l'ouverture à tous à travers des activités grand public telles que par exemple, le festival « Bruxellons », « Même pas peur » ou le Marché de Noël. Ces espaces extraordinaires offrent, à travers leurs activités variées et de qualité, d'énormes possibilités en termes d'épanouissement, favorisent la consolidation des liens sociaux. La culture doit être accessible à tous, explorer toutes les facettes de l'ensemble des arts, et donner des outils pour guider chacun dans l'ouverture à l'autre, quel que soit cet autre.

A cet égard, les initiatives suivantes seront mises en œuvre :

- valoriser les trois pôles culturels que sont le château de Karreveld, la MCCS et le CCM ;

- mettre en place une signalétique commune dans le cadre d'une politique globale de valorisation du patrimoine historique et des lieux culturels dans la commune ;

- développer la MCCS avec la rénovation des derniers bâtiments de l'Athénée Royal Serge Creuz, rue Piers ;

- développer la communication et la signalisation culturelle, bilingue, digitale et non digitale, pour toutes les institutions culturelles (y compris celles qui ne sont pas communales) sur le territoire de la commune ;

- organiser un parcours d'artiste ;

- rendre gratuit l'accès au musée communal de Molenbeek (Momuse) pour les Molenbeekois;

- continuer à soutenir les initiatives telles que « Bruxellons », le Marché de Noël avec son pôle artistique et tous les événements grand public ;

- favoriser la programmation et la mise en avant des artistes locaux dans les événements culturels de la commune : première partie d'artistes professionnels, Fête de la musique, Festivals de théâtre, expositions, etc. ;

- mettre en place des activités intergénérationnelles en soutenant les projets culturels favorisant les contacts intergénérationnels, le vivre-ensemble, l'intégration des personnes réfugiées ou migrantes, etc ;

- favoriser l'accessibilité des citoyens aux différents lieux culturels en élargissant et en adaptant au mieux l'offre à la demande ;

- maintenir les chèques culture et renforcer les partenariats entre les opérateurs sociaux (CPAS, les différentes ASBL), l'école et les opérateurs culturels en vue de permettre un accès à la culture pour tous ;

- favoriser la mise à disposition d'espaces de répétition et d'exercice adéquats aux groupes musicaux, compagnies de théâtre, compagnies de danse, etc., ainsi que d'ateliers et de lieux d'exposition convenant aux artistes plasticiens, designers, etc. ; soutenir, à cet effet, les associations locales et de quartier via la mise à disposition de locaux, le prêt de matériel, etc. ;

- créer un véritable réseau des partenaires culturels à Molenbeek par l'installation d'un Conseil Culturel bilingue, regroupant tous les partenaires culturels actifs sur le territoire de la commune : MCCA, Karreveld, CCM, bibliothèques, MoMuse, service culture néerlandophone, Recyclart, Lavallée, MIMA, VK, ... ;

- adapter les pratiques de gestion des ressources humaines à la réalité de fonctionnement des services culturels (travail en soirée, week-end, travail flexible,) ... ;

- accompagner le développement d'une nouvelle dynamique muséale lancée dans le sillage de la création du musée numérique (Micro-Folies);

- officialiser et diffuser davantage la procédure d'organisation d'activités dans l'espace public et à cet effet, renforcer le soutien communal ;

- encourager le développement de l'offre culturelle dans l'espace public et favoriser les activités culturelles accessibles à tous.

_ poursuivre la rénovation du Château du Karreveld afin de transformer certains de ses locaux en espaces d'activités.

L'égalité des chances et le droit des femmes

Nous sommes persuadés qu'une société ne peut durablement avancer si rien n'est mis en œuvre pour assurer une réelle égalité des chances pour toutes et tous sans distinction de culture, de tradition, d'origine géographique ou de pratique culturelle. Dans ce cadre, et, s'agissant notamment de l'égalité hommes-femmes et des violences - largement constatées à travers le monde, y compris la Belgique-, il est temps de dire que l'Etat de droit et la démocratie n'auront véritablement de sens que le jour où ces discriminations disparaîtront.

Nous sommes donc résolu à rebaptiser l'échevinat de l'Egalité des chances en échevinat de l'Egalité des chances et du Droit des femmes.

Les initiatives suivantes seront prises en matière d'égalité des chances :

- lutter activement contre toute forme de discriminations (notamment en organisant des actions de sensibilisation visant la déconstruction des préjugés, en partenariat avec les écoles et le monde associatif) ;
- intégrer la dimension du genre dans toutes les politiques de notre commune ;
- créer des synergies entre la Commune, la police et les associations avec pour objectifs la prévention, le soutien, la prise en charge et un meilleur suivi judiciaire des victimes de violences intrafamiliales, du sexisme dans l'espace public et de toute forme de violence ou de discrimination ;
- soutenir les projets visant la lutte contre les propos haineux et la sensibilisation à l'usage éthique des réseaux sociaux et d'Internet ;
- soutenir le monde associatif et les habitants dans leurs projets visant à toucher spécifiquement les jeunes et les seniors pour faire face au défi intergénérationnel, énorme à Molenbeek ;
- adapter les tarifs des institutions culturelles aux revenus des personnes et renforcer les partenariats entre opérateurs sociaux (CPAS, l'ASBL Article 27) et opérateurs culturels en vue de développer un accès à la culture pour les publics plus fragilisés ;
- donner plus de facilités aux personnes en situation de handicap;
- développer des formations pour les agents du personnel communal et du CPAS relatives à l'accueil des personnes porteuses de handicap et à la langue des signes ;
- améliorer l'accessibilité de l'information communale (braille, langue des signes, taille des pictogrammes, réalisation de

versions « faciles à lire », etc.), et sensibiliser les autorités européennes à la mise en conformité des sites Internet avec les outils d'aide personnelle.

- adhérer à la Charte communale de l'intégration de la personne handicapée et veiller au respect des prescriptions y afférentes. Il conviendra, à cet effet, de :

a) renforcer l'accessibilité des bâtiments ouverts au public avec développement du Label Access-I et garantir la présence d'au moins un guichet accessible aux personnes à mobilité réduite au sein de la Maison communale ;

b) privilégier l'aménagement des voiries afin qu'elles soient totalement adaptées aux personnes en situation de handicap ;

c) favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les structures classiques de la Petite enfance, les lieux d'accueil extrascolaire et les plaines de jeux ;

d) viser à atteindre le taux de 3% d'emplois de personnes en situation de handicap dans toutes les institutions de la commune, du CPAS et dans les associations parcommunales ;

Nous créons un échevinat des Droits des femmes. Celui-ci aura notamment pour missions de:

a) à promouvoir une éducation à l'égalité entre les filles et les garçons, et au vivre-ensemble, en déployant notamment largement des outils et animations visant à la déconstruction des préjugés et à la lutte contre les discriminations ;

b) . porter une attention spécifique à la défense de l'égalité entre les femmes et les hommes par des actions culturelles spécifiques ;

c) penser les projets sportifs (infrastructures, événements, etc.) sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment en terme de récompenses pour les compétitions, mais aussi de mise à disposition de vestiaires et sanitaires et tout mettre en oeuvre pour favoriser la mixité des événements et épreuves, la mise en avant des sportives et des équipes féminines dans les différents sports, etc.) ;

d) signer la Déclaration d'Istanbul, la charte Européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale ;

e) mener des campagnes de sensibilisation et d'information dans une perspective d'éducation permanente afin que la question des droits des femmes devienne une question centrale dans le débat public à Molenbeek ;

f) promouvoir l'égalité des femmes et des hommes dans l'Administration communale dans tous les grades et dans un maximum de métiers ;

g) introduire des projets en matière d'égalité des genres auprès des pouvoirs subsidiaires pour soutenir les initiatives développées au niveau local ;

h) afin de soutenir l'émancipation et l'autonomie des femmes, la commune s'engage à augmenter sensiblement le nombre de places en crèches disponibles sur son territoire ;

i) mettre en place des garderies gratuites pendant les pauses de midi et étudier la possibilité d'extension de cette gratuité à toutes les garderies ;

Tout sera par ailleurs également mis en œuvre pour que les engagements suivants soient concrétisés :

- lutter activement contre toute discriminations et notamment celle des personnes LGBT ;

- inclure la diversité sexuelle dans la communication communale (photos, affichage du drapeau arc-en-ciel le jour de la PRIDE,...);

- permettre la possibilité de s'identifier comme X (genre) dans les documents communaux ;

- assurer une tolérance zéro envers toute violence en rue contre des personnes LGBT.

Une gouvernance dynamique, exemplaire et au service de tous

Malgré un contexte budgétaire tendu, notre commune doit, plus que jamais, adopter une gestion dynamique, rigoureuse, efficace et recentrée sur ses missions de base. Sa gestion politique et administrative sera exemplaire en matière de bonne gouvernance et une série de mesures innovatrices et audacieuses seront introduites. Ainsi, la transversalité des politiques, le décloisonnement des services, les synergies communales, supra-communales et celles avec la Région et le Fédéral doivent être des objectifs de la mandature à venir.

Dans cet ordre d'idées, les initiatives suivantes seront prises :

1. Ethique

- mettre en place un bureau d'éthique et de transparence auprès duquel chaque citoyen peut signaler des fraudes éventuelles, comme à Barcelone. Le bureau doit tenir compte de chaque plainte déposée ;

- prévoir des procédures de recrutement objectives et en totale transparence, uniquement sur base d'une note écrite approuvée par le Collège et instituant les différentes étapes et pratiques de la procédure de recrutement. Il n'y aura pas non plus de recrutement hors-cadre sans validation préalable par le Collège de l'impact budgétaire d'un tel recrutement ;

- la publication sur le site Internet de la Commune de toute décision politique du Collège ou des Conseils d'Administration des ASBL para-communales (publicité active) sera systématique.

- la désignation du personnel politique et administratif dirigeant doit se faire selon des critères précis : il faut qu'il soit le plus compétent, le plus apte à la fonction qu'il est appelé à exercer et être de conduite exemplaire. Le personnel politique et administratif dirigeant ne répondant plus à ces critères sera remplacé.

- rendre public sur le site communal, dans un souci de transparence et du droit à l'information, l'une des exigences du citoyen, le cadastre des mandats et des rémunérations de l'ensemble des membres des structures publiques et parapubliques communales ;

- filmer le Conseil communal et le retransmettre en streaming .

- souscrire au service ombudsman régional dès qu'il sera mis en place. Cet organe indépendant a pour rôle d'enquêter sur les plaintes mettant en cause l'Administration communale et de servir de médiateur dans des conflits entre le citoyen et celle-ci.

- demander des balises claires au Conseil Communal avant toute décision importante qu'il aura à prendre en ce qui concerne les Intercommunales et les structures para-communales où la Commune est représentée .

N'oublions pas que la Commune, en tant qu'institution la plus proche des citoyens est, subséquemment, le premier lieu d'expression des mécanismes de participation et, à ce titre, la présentation du budget communal aux habitants est une nécessité ;

L'engagement est également pris de rendre gratuits les mandats dérivés qui constituent le prolongement d'un mandat exécutif communal .

2. Ressources humaines

En matière de ressources humaines, il s'agit de renouveler en premier lieu le plan stratégique de gestion locale. Aussi, les dispositions suivantes seront concrétisées :

- adopter une gestion des ressources humaines respectueuse, souple, efficace et adaptée aux réalités locales, en conjuguant qualité du service et respect des agents et des citoyens.

- favoriser la statutarisation, la formation et la promotion du personnel communal ;

- favoriser l'accès égal dans la fonction publique (équilibre femmes/hommes) à des fonctions dirigeantes, assurer une meilleure représentation de la diversité culturelle, accueil des personnes en situation de handicap, promouvoir l'intégration des personnes LBGQ) ;

- privilégier la formation interne, le développement de l'expertise des services communaux et leur renforcement au lieu de choisir l'externalisation et la sous-traitance;

- améliorer la communication interne et externe de l'administration ainsi que la coordination des équipes communales ;

- renforcer la complémentarité entre les services et favoriser les économies d'échelle. Des synergies, voire des services communs, seront développés entre la Commune, le CPAS, les organismes para-communaux et le monde associatif s'il le souhaite ;
- les heures d'ouverture au public seront mieux adaptées aux besoins des citoyens (heures décalées, service à domicile, service online) ; un des objectifs est qu'à terme le service Population soit ouvert au moins un soir par semaine jusqu'à 20h.00 ;
- améliorer le bilinguisme des services communaux et du CPAS en désignant un manager de langues et en organisant davantage de formations ;
- amplifier l'accessibilité et la lisibilité des documents administratifs à destination des citoyens mais aussi des entreprises tant via une e-commune performante (en permettant d'effectuer un maximum de démarches en ligne, ou encore en installant du wifi gratuit dans les zones appropriées pertinentes de la commune), que via un travail de simplification des démarches et des documents à destination du public ; (point simplification administrative)
- faciliter l'accès aux droits qui relèvent des compétences communales (allocations sociales, primes locales, réduction de taxes, etc.). Il faudra, autant que possible, rendre automatique l'accès aux droits plutôt que de le conditionner à des démarches diverses (comme, par exemple, rendre automatique la prime logement communale dans le chef des mono-propriétaires occupants);
- appliquer des tarifs raisonnables lors de la délivrance des documents administratifs, en tenant compte des capacités financières des demandeurs et en prévoyant des dispenses ou tarifs réduits pour les publics précarisés.
- garantir l'accessibilité des bâtiments aux personnes à mobilité réduite et l'accessibilité des services à toute personne porteuse d'un handicap. Si besoin, les personnes à mobilité réduite seront accompagnées par un « Handicontact » ;
- regrouper les services centraux du CPAS sur un seul site, tout en conservant des antennes de quartier ;
- évaluer l'utilité du maintien de structures para-communales et étudier leur réinsertion dans l'Administration communale (par exemple, l'asbl Molenketjes,...) ;
- mise en place d'un règlement clair, transparent et consultable en ligne pour l'octroi de tout subside communal (jeunesse, sport, culture,...) ;
- création d'une cellule 'Marchés publics' qui soutient tout service communal ou du CPAS à l'écriture, la rédaction des cahiers des charges, à la publication et à l'attribution des marchés ; cette cellule veillera particulièrement à généraliser et à maximaliser l'utilisation de clauses sociales et environnementales. Toutes les décisions concernant les marchés publics seront publiés sur le site Internet (publicité active)

- informer et encourager les élus locaux et les administrateurs d'une structure publique et parapublique à suivre des formations adéquates leur permettant de s'acquitter au mieux de leurs fonctions, notamment celles de Brulocalis ;

Trouver les financements nécessaires aux besoins de la population

La situation financière de nombreuses communes est aujourd'hui extrêmement difficile. Molenbeek ne fait pas exception. Les charges qui pèsent sont de plus en plus importantes et ne sont pas ou trop peu compensées. Si une partie des solutions aux problèmes des finances locales est à rechercher au niveau même de la commune, il est avant tout nécessaire que les autres niveaux de pouvoir assument la juste part de l'impact de leurs décisions sur les pouvoirs locaux. La recherche active des fonds publics et privés extérieurs à la commune sera une démarche-clé de cette nouvelle majorité.

C'est la raison pour laquelle les initiatives suivantes seront prises :

- remettre sur pied au sein de la commune un service entièrement tourné vers la captation et la gestion de tous les subsides potentiellement disponibles pour Molenbeek au niveau des autorités régionales, fédérales et européennes;
- augmenter la taxe seconde résidence en vue d'atteindre la moyenne régionale, veiller à l'automacité de la réduction, uniquement non-proprétaires. L'objectif est d'éviter la spéculation immobilière.
- automatiser la prime logement pour les mono-proprétaires;
- réformer la taxe sur les immeubles inoccupés pour la rendre progressive ainsi que la taxe sur les terrains à lotir non bâtis et non productifs.
- exiger le financement adéquat de notre zone de police par le gouvernement fédéral afin de tenir compte de nos besoins réels, c'est-à-dire tenir compte des conditions précises, démographiques et sociales, qui déterminent de manière évidente nos besoins en terme d'effectif policier. A ce titre, nous demandons la révision de la norme KUL . Il nous paraît aussi juste que la dotation régionale soit revue en fonction des caractéristiques sociologiques et des besoins.
- respecter scrupuleusement la règle de financement des zones de secours à 50%-50% entre l'Etat fédéral et les pouvoirs locaux.
- exiger le financement équitable des CPAS et la prise en charge intégrale du revenu d'intégration par l'Etat fédéral ;
- exiger des autorités fédérales d'amplifier le système d'avances des recettes de l'Impôt des personnes Physiques qui reviennent aux Communes afin de ne pas pénaliser le citoyen molenbeekois.

- _ réclamer une réforme des règles budgétaires et comptables européennes en faveur des investissements, afin de sortir les investissements créateurs de patrimoine et de richesses ou ayant un impact environnemental et social positif sur le calcul de l'équilibre budgétaire ;

- _ ne recourir que dans des cas strictement limités aux partenariats public-privé, ces montages s'avérant souvent plus coûteux sur le long terme ;

- _ exiger que la Région favorise l'installation d'institutions publiques ou d'organismes à caractère public dans la commune de Molenbeek (exemple EVOLURIS – déménagement vers Auderghem);

- _ promouvoir les clauses sociales, éthiques et environnementales dans les cahiers des charges des marchés publics, afin de favoriser autant que possible le recours à des fournisseurs ou à des travailleurs locaux, afin de lutter contre le dumping social et de ne pas favoriser des entreprises manquant d'éthique (on pense notamment aux entreprises qui offrent leurs services en territoires occupés). De manière générale, il faudra avoir le souci de limiter l'impact environnemental des investissements. A cet égard, la commune devra favoriser les circuits courts et l'économie circulaire dans ses achats ;

- mutualiser les emprunts, avec le support des administrations régionales afin de permettre à la commune d'accéder à de meilleures conditions de financement sur les marchés.

La sécurité, un droit fondamental

Notre volonté est de garantir à tous les Molenbeekoïses leur droit à la sécurité, partout et à tout moment de la journée. Pour cela, nous nous attellerons au renforcement de la coordination des différents acteurs (police locale, police fédérale, justice, commune, associations, etc.) et travaillerons systématiquement sur les deux volets complémentaires de toute réelle politique de sécurité : la prévention et la répression. De plus, nous sommes persuadés qu'un énorme effort doit être fourni aujourd'hui pour assurer la sécurité routière dans nos rues.

1/ Une vraie politique de prévention

La prévention est primordiale pour éviter au maximum les infractions et les actes délictueux. Elle doit se construire via des actions aussi diverses que multiformes : prévoir une réelle présence policière en rue, organiser une politique locale forte de cohésion sociale, multiplier les activités éducatives, sportives et socioculturelles ciblées, développer des lieux de médiation et d'accompagnement, veiller à poursuivre les actes d'incivilités (tags, dépôts de déchets clandestins, détériorations d'équipements collectifs, tapages sonores,...), etc.

Par le truchement d'un pôle de transversalité, il s'agira de remettre de manière structurelle les différents acteurs autour

de la table (cohésion sociale, Maison des Cultures, CCM, prévention, police) ;

- _ clarifier les objectifs communs et une philosophie de travail commune ;
- _ organiser des rencontres régulières entre professionnels, par exemple une fois par mois ;
- _ organiser l'accueil des nouveaux policiers de la commune avec les acteurs socio-culturels de manière à ce qu'ils puissent découvrir les spécificités de Molenbeek.

L'approche territoriale est particulièrement intéressante pour la prévention.

- réactiver les GPS, groupes de rencontre entre professionnels par quartier, de manière à décloisonner le public et le privé et consolider les interactions entre les acteurs ;

· cartographier les Maisons de jeunes et les Maisons de quartier et établir un plan de développement, de manière à toucher chaque quartier ;

· soutenir les travailleurs locaux de prévention sociale (éducateurs de rue, intervenants socio-préventifs, médiateurs,...) et accroître leur présence dans l'espace public en les déployant notamment en dehors des heures de bureau ;

La prévention vis-à-vis des jeunes et des jeunes adultes doit également se faire en partenariat avec les écoles et les associations :

- _ les écoles communales accueilleront régulièrement nos policiers pour qu'ils puissent faire connaître leur métier ;
- _ la coordination autour du dispositif d'accrochage scolaire sera renforcée y compris vis-à-vis des écoles secondaires ;
- _ organiser un forum annuel avec toutes les associations actives en prévention et en cohésion sociale.

- _ renforcer le projet time-out pour les jeunes en décrochage.

Il faudra travailler durablement à l'instauration de la confiance entre nos jeunes et les Forces de police et ceci nécessite une approche spécifique :

- _ organiser des événements locaux où jeunes et policiers participent ensemble à des activités pour apprendre à se connaître

- _ réinvestir le domaine de Cornimont pour une journée de rencontre annuelle entre jeunes et policiers ;

La prévention passe aussi par des lieux bien éclairés, propres et sécurisés pour l'ensemble des citoyens :

- _ améliorer, en collaboration avec Sibelga, l'éclairage public afin de garantir la sécurité le soir et pendant la nuit ;
- _ lutter contre les dépôts sauvages et augmenter le nombre d'agents constatateurs ;
- _ identifier avec les habitants et les commerçants les lieux insécurisants et anxiogènes et procéder à leur réaménagement.

Face à la problématique des stupéfiants, il convient de rechercher le juste équilibre entre soin, prévention, insertion, réduction des risques et répression des trafics. Il faudra pour ce faire :

- _ organiser une réunion mensuelle sur les trafics dans les quartiers concernés avec les services du parquet et de police ;
- _ augmenter la collaboration entre la commune et la STIB quant à la sécurisation des stations de métro ;
- _ étudier la possibilité d'une salle de consommation

Pour une prise en charge efficace et complète de la victime

Irrémédiablement, la violence sous toutes ses formes entraîne de graves conséquences et porte atteinte à l'intégrité psychique et physique de la victime. Il est primordial de placer les victimes au centre de l'action et d'améliorer l'aide de première ligne pour les assister rapidement dans leurs démarches et, en conséquence, d'assurer une prise en charge complète avec notamment un accompagnement médical, social et juridique rigoureux. Aussi, la lutte contre toutes les violences et plus spécifiquement la violence à l'égard des femmes, y compris le harcèlement en rue, sera au cœur de notre action. Il est nécessaire de tout faire à cet égard pour améliorer l'accueil des victimes de violences conjugales dans nos commissariats

2/ Une police locale efficace et dynamique

Même si la police doit toujours travailler dans le plus grand respect des habitants, elle doit aussi pouvoir assurer son rôle de garant de la loi, de régulateur des éventuelles tensions et de protection des citoyens. Quand la prévention a échoué, il faut une répression correcte et adéquate. Sans cela, le *Vivre Ensemble* devient impossible.

Ainsi, les initiatives suivantes seront prises :

- demander un refinancement structurel de la police à Molenbeek. Nous plaiderons auprès du Fédéral pour accorder à la zone de police Ouest les moyens et le nombre des agents prévus par l'actuelle loi de financement. En plus, nous demandons que cette loi et les normes 'KUL' soient revues en tenant compte de la nouvelle démographie de la

commune et des nouvelles problématiques prioritaires dans la zone ;

- affecter prioritairement les policiers supplémentaires à une police de proximité se déplaçant à pied et à vélo ;

- renforcer l'éclairage en voirie et l'adapter aux spécificités de l'espace public notamment à certains endroits via l'éclairage intelligent ;

- valoriser la fonction d'agent de quartier et renforcer la police de proximité disponible et orientée vers le citoyen, qui assume une présence effective et suffisante sur le terrain. Ainsi chaque quartier doit disposer d'un agent de quartier qui soit formé et connu des habitants de son quartier.

- promouvoir la diversité au sein du personnel de la police et notamment assurer une présence féminine plus importante dans les effectifs policiers ;

- développer un service d'accueil sécurisant et adapté dans les postes de police à l'égard des victimes de violences en particulier la violence faite aux femmes ;

- poursuivre la modernisation du matériel et des infrastructures afin d'améliorer la qualité des services de police et les conditions de travail du personnel ;

- respecter le principe constitutionnel d'inviolabilité du domicile en ne procédant à aucune arrestation sans mandat du juge ;

- accorder une attention particulière aux nouveaux métiers de la police, notamment ceux liés aux nouvelles technologies, à Internet et aux réseaux sociaux.

- accorder une attention particulière à la formation de base, la formation continuée et l'entraînement des policiers afin de garantir la qualité des interventions et la sécurité des intervenants ;

- agrandir la Brigade cycliste de la Zone Ouest, à l'exemple de la Brigade cycliste active, proche du citoyen avec un focus sur la protection des usagers de la route les plus faibles et du respect du code de la route ;

- renforcer le flux d'informations entre la police locale et la police fédérale, ainsi que le flux entre la police et les autres services communaux;

- renforcer la lutte contre toutes les violences et plus spécifiquement la violence à l'égard des femmes, y compris le harcèlement en rue, ainsi que renforcer la lutte contre les crimes qui visent les enfants.

- inscrire la sécurité dans les transports en commun comme une des actions du Plan de sécurité de la zone de police, et notamment prévoir un plan de sécurité pour chaque station de métro sur le territoire de la commune, en concertation avec la STIB et la police fédérale.

- renforcer et rendre plus visible la Brigade vélo. Sa priorité sera le respect du code de la route, la protection des mobilités douces, le stationnement sauvage et dangereux et les services au support des événements ;

- intensifier la lutte contre le trafic de drogues et contre les dealers en rue.

- augmenter les capacités d'intervention pour limiter drastiquement le tapage nocturne.

3/ Assurer en permanence la sécurité routière

Les initiatives suivantes seront prises afin d'augmenter la sécurité routière dans notre commune :

- traiter systématiquement les « points noirs » en matière de sécurité routière notamment en déployant des agents de police ou des gardiens de la paix, en procédant à des aménagements d'infrastructures, ou encore en installant des radars de vitesse et une meilleure signalisation. Les caméras de surveillance devraient également servir à confirmer les points noirs et à verbaliser les chauffards;
- renforcer le contrôle du respect des règles de circulation ;
- même si 95% de voiries communales sont en zone 30, il faut prévoir des aménagements sur ces voiries pour réduire la vitesse (meilleure identification de la zone 30, du type de voirie - liaison, transit, desserte locale, rapide - et aménagements adaptés, radars indicatifs, passages pour piétons mieux mis en évidence, îlots directionnels, rétrécissements de voirie, pistes cyclables, trottoirs plus larges, etc.) ;
- ménager les abords d'école, notamment en instaurant un système de 'Rue d'école' avec les écoles et les parents volontaires, aménager les quartiers résidentiels, les zones commerciales pour permettre la cohabitation harmonieuse de tous les usagers, en protégeant d'abord les plus faibles ;
- former, dans la zone de police et à la commune, des conseillers en mobilité .

Le sport : Molenbeek, une commune qui bouge

Outre ses bénéfices indéniables sur la santé, le sport constitue un facteur d'insertion, de dépassement de soi et d'acceptation des différences. Nous voulons mettre sur pied une véritable politique sportive qui permette d'encourager une pratique de l'exercice physique conforme aux besoins et aux envies de chacun.

Cette politique sportive devra également comprendre un volet de soutien à l'excellence car notre commune regorge d'immenses talents sportifs.

Ainsi, les initiatives suivantes seront prises :

- créer des ponts et des synergies et développer de nouvelles activités sur le site Namèche-Stade Machtens afin d'en faire une véritable « Cité Olympique », destinée à faire rayonner Molenbeek et à créer de nouvelles vocations ;
- mettre en œuvre, en partenariat avec les citoyens et les associations sportives, un « plan d'action sports » visant à développer de nouvelles activités et à répondre aux besoins des habitants ;
- mettre sur pied un plan pluriannuel d'investissement afin de rénover les installations sportives qui le nécessitent (par exemple la salle omnisports Louis Namèche) ;
- développer des partenariats entre les établissements scolaires et les clubs sportifs de la Commune et de la Région de façon à faciliter la pratique d'une activité sportive en dehors des heures scolaires et de permettre à un public le plus large possible l'accès aux infrastructures des écoles (projet école au centre du quartier);
- ouvrir la piscine municipale aux nageurs 'libres' au moins deux soirs par semaine jusqu'à 22h ; élargir significativement les plages horaires d'ouverture de la piscine sur toute sa longueur (50m) ;
- étudier l'installation d'une piste de course finlandaise (matériaux naturels) dans le parc du Scheutbosch ;
- favoriser le développement du sport de rue en créant des infrastructures légères et polyvalentes de proximité (skate- park, roller, plaines de jeux, streetball, etc.) en concertation avec les habitants et l'associatif local;
- penser les projets sportifs (infrastructures, événements, etc.) de façon à assurer l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment en matière de récompenses pour les compétitions, mais aussi de mise à disposition de vestiaires et de sanitaires, et tout mettre en oeuvre pour favoriser la mixité des événements et des épreuves et mise en avant des sportives et des équipes féminines dans les différents sports. Nous sommes déterminés à en faire un projet phare.
- améliorer l'accès des infrastructures et la pratique des activités sportives à tous, en ce compris les personnes en situation de handicap ;
- redéployer les chèques sports de manière à réduire les coûts d'affiliation ou d'accès à la pratique sportive pour les familles qui connaissent des difficultés sociales ou économiques ;
- renforcer l'organisation de stages sportifs encadrés à coûts réduits pendant les vacances scolaires, en développant les partenariats.
- favoriser l'activité physique auprès des seniors via le développement d'une offre adaptée ou la création d'activités intergénérationnelles ;
- organiser au sein de la commune ou sur une base supra communale des manifestations sportives d'ampleur

régulières (par exemple des « Olympiades », etc) ;

- soutenir opérationnellement les manifestations sportives - Installer des fontaines d'eau autour des aires de jeux, des terrains sportifs et au sein des grands espaces verts ;

- faciliter le sport dans l'espace public et développer les équipements sportifs 'petite taille' dans les espaces publics comme par exemple au Parc des Muses, sur la placette Quatre-Vents/Lessines, dans le parc Hauwaert, dans le parc Pierron, au Square des Libérateurs, sur la Place Jean-Baptiste Decock, sur la place de la Duchesse ;

- établir une cartographie des infrastructures sportives existantes et des besoins réels en infrastructures pour servir tous nos concitoyens ;

- créer ou libérer des espaces appropriés afin de garantir la diversité dans la pratique des sports et veiller à assurer un bon équilibre entre les différentes pratiques sportives ;

- faire sortir nos élèves des écoles pour pratiquer le sport en plein air ;

Des infrastructures et des espaces publics pour mieux servir les citoyens

Le patrimoine immobilier de la commune est un atout important mais représente aussi un défi. Maintenir en état, améliorer et innover sont les mots clés. Un bon service à la population (écoles, crèches, bâtiments des services communaux, ...) dépend fortement de l'état de ses infrastructures. Il en va de même pour l'espace public et les voiries qui sont essentiels pour la qualité de vie des citoyens comme de tout visiteur ou travailleur de la commune. C'est pourquoi nous voulons travailler à la création et l'entretien d'infrastructures publiques exemplaires.

Dans cette optique, les initiatives suivantes seront prises :

- établir un plan pluriannuel d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux et des voiries communales en tenant compte de l'urgence d'intervention et des moyens financiers disponibles ;

- maximaliser l'utilisation des clauses sociales et environnementales dans chaque marché public en cherchant activement à renforcer notre expertise en la matière ;

- actualiser le cadastre énergétique de tous les bâtiments communaux (logements, écoles, etc.) et investir dans toutes les mesures rentables pour les rénover, les isoler et y déployer des unités de production d'énergie renouvelable et de cogénération.

- la commune s'inscrit dans l'obligation de construire des bâtiments passifs et s'engage à mieux accompagner les utilisateurs afin de garantir leur confort optimal.

- mettre en place le concept de bâtiment zéro énergie en y installant des sources d'énergie renouvelable afin de couvrir la consommation propre du bâtiment et de réduire son empreinte écologique.
- installer, avec l'aide de coopératives ouvertes à la participation des Molenbeekois, des panneaux solaires ou toute autre source d'énergie renouvelable dans les bâtiments publics existants (écoles, administration, hall de sport, ...) afin de couvrir au maximum leur consommation d'énergie ;
- privilégier autant que possible la formation interne, le développement de l'expertise des services communaux et leur renforcement au lieu de recourir à l'externalisation et au « outsourcing » ;
- faciliter et stimuler l'occupation et l'utilisation temporaire des infrastructures communales vides en attente de rénovation, de transformation ou de démolition ; ouvrir ces espaces à des initiatives novatrices ;
- réduire la consommation de l'éclairage public, en collaboration avec le gestionnaire de réseau tout en renforçant l'esthétique et le sentiment de sécurité. Ceci passera notamment par l'extension progressive d'un système d'éclairage public intelligent qui allie sécurisation du territoire, consommation énergétique raisonnable et respect de l'environnement (système de détection de mouvement, éclairages à LED, etc.) ;
- exécuter le projet PAVE (un audit de tous les trottoirs afin de déterminer leur état) et, sur cette base, établir un plan pluriannuel de réfection des trottoirs, avec pour critère principal, l'accessibilité à tout moment aux PMR ;
- aménager l'espace public en favorisant une mobilité plus douce (trottoirs spacieux et agréables, pistes cyclables sécurisées, etc.) et en veillant à y installer un éclairage adapté à la fonction des lieux ou à leur mise en valeur (lieux emblématiques de la commune notamment) ;
- multiplier, en concertation avec les riverains, l'installation de bancs dans l'espace public afin de le rendre plus agréable et plus accueillant pour nos aînés ;
- exiger un réaménagement total par la Région de la Chaussée de Ninove sur toute sa longueur et de la place de la Duchesse ;
- réaménager, pour en faire de véritables places de vie, la place Jef Mennekens, la place Brunfaut, la place Beekkant et la place située au croisement de la rue des Quatre-Vents et de la rue de Lessines ;

La commune veillera au bien-être animal :

- en prévoyant un maximum d'espaces dédiés aux animaux de compagnie
- en soutenant les initiatives s'occupant de la question des chats errants
- en décourageant la possession d'animaux de compagnie dits exotiques

- en sanctionnant les propriétaires coupables de maltraitance animale

Aménager le territoire selon une vision humaine et prospective :

les Molenbeekois doivent pouvoir habiter Molenbeek !

Le développement du territoire doit d'abord viser à améliorer la qualité de vie des habitants, à offrir un environnement agréable tant pour les citoyens que pour les entreprises, à créer des emplois et des activités économiques locales, à favoriser les liens sociaux et à se réapproprier l'espace public.

Molenbeek est une des entités bruxelloises les plus denses. Elle figure dans le Top 4 avec une densité de population avoisinant les 18.000 habitants/km².

La gestion de cette densité de population forte constitue donc un véritable défi aux quatre coins de la commune, notamment en termes de préservation de la qualité de vie. La qualité de vie passe aussi par des logements à loyers modérés, adaptés et plus nombreux, des services publics et des infrastructures en suffisance et adaptés. Un défi d'autant plus important que la commune compte une des populations les plus fragilisées du pays.

Il s'agira donc de continuer à améliorer la qualité du bâti tant public que privé molenbeekois en veillant toutefois scrupuleusement à ce que le bâti bénéficie en priorité aux Molenbeekois.

Ainsi, les initiatives suivantes seront prises;

- assurer que l'urbanisme soit l'outil qui assure des logements de qualité et amenant un espace de vie suffisant pour chaque unité de logement ;
- ne densifier le bâti que si cela est accompagné par la création d'équipements collectifs et d'un espace public de qualité suffisant ; une éventuelle densification se fera en réaménageant en priorité les friches et les bâtiments dégradés ;
- lors de l'élaboration des grands projets urbanistiques régionaux sur le territoire de la commune, il faudra veiller systématiquement à :garantir une prise en compte maximale des intérêts des Molenbeekois via une participation forte de nos habitants
- veiller à ce que les besoins en logements, en équipement et en espaces verts soient rencontrés, sans oublier les fonctions productives
- revaloriser les places publiques avec les habitants dont les jeunes et les aînés qui utilisent souvent ces espaces publics (parcs, plaines de jeux, trottoirs, pistes cyclables, écoles, etc.) dans le cadre de leur temps libre ;

- veiller à la bonne coordination et à l'exécution rapide des chantiers de travaux publics, notamment en prévoyant des pénalités importantes en cas de retard, le cas échéant en coordination avec la Région ; limiter les nuisances et l'impact des chantiers pour les riverains ; informer correctement les riverains, les commerçants et les autres personnes concernées ;

- favoriser la mixité des fonctions pour renforcer l'attractivité des quartiers et améliorer l'accessibilité des citoyens aux services, aux emplois, aux commerces, aux loisirs, aux espaces verts, etc. ;

- aménager l'espace public en favorisant une mobilité plus douce (trottoirs spacieux et agréables, pistes cyclables sécurisées, etc.) en veillant à y installer un éclairage adapté à la fonction principale des lieux ou à leur mise en valeur (lieux emblématiques de la commune notamment)

- promouvoir la qualité architecturale et environnementale ainsi que l'entretien des espaces et des bâtiments publics, tout comme la qualité et l'entretien des constructions privées, via les outils d'urbanisme, les marchés publics et les permis ;

- lors de la délivrance des permis d'environnement, il faudra veiller à éviter les nuisances pour les riverains, en particulier les nuisances sonores nocturnes.

- intégrer systématiquement la problématique des inondations dans les politiques et les permis d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement du territoire. Il sera exigé autant que possible, via les permis, d'utiliser des zones vertes dans les blocs résidentiels, les toits verts et les revêtements de sol perméables.

- soutenir les associations de copropriétaires (ACP) pour être en règle avec la réglementation sur le permis d'environnement et sur les exigences énergétiques.

- mener à bien les grands projets de développement des quartiers suivants

1/ Le site de la gare de l'ouest et ses environs

- garantir que la densification s'accompagne de la création d'espaces publics de qualité et, notamment, de l'aménagement d'un grand nouveau parc ;

- garantir une mixité des fonctions logement, équipements, commerces et productives ;

- intégrer un grand équipement d'intérêt régional de type culturel ou lié à l'enseignement ;

- reconverter les anciennes halles Delhaize en site régional de divertissement ou sportif indoor;

2/ le quartier Etangs-Noirs qui est un quartier qui mérite une attention prioritaire aujourd'hui, tant en matière de propreté, qu'en matière de rénovation du bâti que de sécurité. Nous introduirons un dossier de candidature pour l'obtention d'un nouveau contrat de quartier.

3/ continuer la transformation du **quartier Heyvaert** avec les habitants, en vue d'en faire un quartier mixte créant du logement et permettant la cohabitation d'activités commerciales, en diminuant sensiblement les nuisances qu'elles génèrent ;

Démocratie locale et citoyenneté : un échevinat de la participation

Dans une société toujours plus complexe où la politique s'éloigne des citoyens, l'un des moteurs de la cohésion sociale est le renforcement de la démocratie locale, de la citoyenneté et de la participation. Aussi, il est indispensable que les élus et les citoyens dialoguent en permanence pour construire ensemble une démocratie locale faite d'un nouveau souffle, d'une nouvelle dynamique, notamment à travers davantage de démocratie participative, ainsi que l'apprentissage et le renforcement de la citoyenneté.

Parce que nous souhaitons développer bien davantage la participation citoyenne, nous avons choisi de créer un échevinat de la participation. L'échevin aura la charge de prendre des initiatives originales et dynamiques en vue de renforcer l'implication des citoyens.

A cet effet, nous veillerons à :

- lancer la dynamique de création des Conseils de Quartier. A terme, chaque quartier aura l'occasion de se réunir régulièrement dans un Conseil de quartier. Celui-ci pourra inviter ou interpeller les politiques, définir les priorités du quartier et débattre des sujets qui lui semblent les plus importants pour la vie de quartier.
- expliquer le budget communal aux riverains
- consolider la pratique de budgets participatifs. Cette initiative lancée dans les années 2000 dans notre commune, notamment dans le cadre des Contrats de Quartier, permet à la commune d'octroyer à des citoyens (essentiellement au travers des conseils de quartier) un budget déterminé afin de réaliser des projets de proximité choisis ensemble ;
- évaluer et faire évoluer les conseils consultatifs thématiques existants (seniors, jeunes). Ces conseils doivent viser la représentativité et être dotés de moyens suffisants afin de pouvoir réellement porter la parole des publics concernés.
- organiser systématiquement une information et une consultation de la population concernée pour tout projet d'ampleur qui devrait voir le jour sur le territoire communal (réaménagement d'une rue ou d'une place, construction de bâtiments publics d'ampleur, grande infrastructure sportive, etc.) ;
- favoriser les rencontres entre les habitants de la commune, et organiser ou soutenir les rencontres visant à la déconstruction des préjugés à l'attention de tous les public ;

**Une mobilité durable et concertée,
un espace public à la mesure des plus vulnérables**

Le développement de l'usage raisonné de la voiture et la diminution des nuisances environnementales sont une nécessité. La commune doit trouver en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir, des alternatives efficaces, financièrement attractives et adaptées aux besoins des citoyens, sachant que 50% des ménages molenbeekoïses n'ont pas de voiture privée.

Dans cette approche globale, il convient de prêter attention à la diversité des utilisateurs et des usages de la mobilité (dont l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les aînés, les citoyens les plus vulnérables, les parents avec de jeunes enfants, etc.). Cela passe par une articulation réfléchie avec les autres politiques publiques, en particulier l'aménagement du territoire. C'est, dans cette perspective, que les initiatives suivantes seront concrétisées :

1. développer les parkings hors voirie en encourageant les grandes surfaces commerciales à ouvrir leurs parkings aux riverains ;
2. la place communale deviendra un endroit où les enfants peuvent jouer en sécurité et il sera fait en sorte de réunir les conditions pour que l'Horeca puisse se développer encore davantage. Le parking Brunfaut sera rendu plus visible et sera rénové entièrement pour le rendre plus attractif et plus sécurisé ;
3. réduire le trafic de transit (les voitures qui ne font que passer et qui ne sont pas celles des habitants) sur le territoire de la commune afin de favoriser la mobilité douce, de réduire la pollution de l'air et d'augmenter la sécurité routière ;
4. étendre au maximum les zones 30 (sauf axes principaux) et les rendre plus visibles et mieux signalées ;
5. doubler le nombre de pistes cyclables et le nombre d'emplacements pour vélos, y inclus les véloboxes ;
6. installer des casse- vitesses ou d'autres dispositifs ralentisseurs dans tous les quartiers où sont constatés des excès de vitesse, afin d'augmenter la sécurité routière et de diminuer les nuisances sonores ;
7. mettre à jour le Plan Communal de Mobilité sur base de l'étude communale de 2012 réactualisée ;
8. impliquer systématiquement les citoyens, le monde associatif, les commerçants et les usagers dans les politiques de mobilité et de stationnement ;
9. veiller à limiter au maximum les « nuisances sonores » dans tous les aménagements mais aussi intensifier les contrôles (bruit des motos, etc.) ;
10. soutenir la marche en favorisant la mixité des fonctions des quartiers et la proximité des commerces, des services, des loisirs, etc., en renforçant le confort et la sécurité des trottoirs ;

11. établir, pour chaque école, un « plan mobilité douce et air pur ». Nous devons absolument utiliser les fonds régionaux existants afin que les abords des écoles soient mieux sécurisés et qu'ils bénéficient d'une meilleure qualité de l'air ;
12. collaborer avec l'opérateur régional de transport public pour adapter les transports en commun aux besoins des habitants. Par exemple, il s'agira, pour les quartiers qui souffrent d'un déficit criant de transports en commun (exemple : tronçon de la chaussée de Ninove entre la Gare de l'Ouest et Dilbeek), de parvenir à augmenter cette offre, sans hésiter à proposer des solutions ambitieuses, telles que la création de bandes réservées aux autobus ;
13. encourager les employés mais aussi les citoyens à utiliser le vélo, les transports publics et les modes partagés et appuyer les initiatives citoyennes de mobilité partagée (covoiturage, etc.) ;
14. soutenir la mise en place des parkings de dissuasion, à l'entrée de la ville, afin de diminuer au maximum la circulation automobile dans les quartiers ;
15. soutenir les projets régionaux visant à mieux relier Molenbeek aux communes voisines tels que les ponts piétons sur le canal (Comte de Flandre, Bellevue, Princesse), la connexion avec Tours & Taxis (accès piétons rue de Rotterdam, ouverture permanente du site Tours & Taxis via la rue Picard, ligne de transport en commun haute performance), traversées faciles et sécurisées de la Chaussée de Ninove,
16. prolonger la piste cyclable à double sens du quai de Mariemont vers la Porte de Ninove ;
17. exiger un réaménagement total par la Région de la Chaussée de Ninove sur toute sa ainsi que de la Place de la Duchesse ;
18. réaménager, pour en faire de véritables places de vie, la place Jef Mennekens, la place Brunfaut, la place Beekkant et la place au croisement de la rue des Quatre-Vents et rue de Lessines ;
19. développer le nombre de stations de carsharing ; pousser à l'extension des réseaux bikesharing et faire en sorte que tous les opérateurs privés offrant des services de mobilité étendent leurs services vers Molenbeek ;
20. réaliser au plus vite une mise à jour du Plan communal de Stationnement ;
21. négocier avec les communes voisines des secteurs de stationnement transcommunaux qui permettent aux riverains des rues limitrophes de se garer dans leur quartier même si c'est dans une autre commune ;
22. réaliser, en collaboration avec la Région, le passage cycliste sous le pont Saintelette (ICR Canal) ; permettre aux habitants du quartier Paloke de se déplacer plus facilement en transports en commun, soit en installant une nouvelle ligne de bus STIB, soit en permettant aux détenteurs d'un abonnement STIB de monter dans les bus De Lijn.

Environnement et énergie : agir maintenant !

Dans un environnement urbain aussi dense que Molenbeek, il est essentiel de favoriser la nature et la biodiversité de manière volontariste. Parce que la Terre et nos enfants le méritent, parce que notre futur en dépend, mais aussi parce que le contact avec la nature, nous apporte une qualité de vie meilleure.

Ainsi, les initiatives suivantes seront prises :

1. mettre en œuvre une nouvelle stratégie ambitieuse de développement durable local. Nous garantissons, pour ce faire, la cohérence entre cette stratégie et les divers plans ou projets (supra)communaux (projet de développement territorial, stratégie énergétique, programme stratégique transversal communal, plan communal de mobilité, plan communal de développement de la nature, etc.) ;
2. renforcer la présence de la nature dans tous les quartiers. Il s'agira de multiplier les multiplions des petits espaces verts de proximité, notamment dans les contrats de quartier ou dans les permis d'urbanisme des grands projets. Ou possible nous plantons La plantation d'arbres indigènes le long des voiries sera encouragée, il en sera de même pour l'utilisation des toitures vertes sur les immeubles publics et privés (primes) ;
3. mettre en place un système de " parrainage " autour des jardins publics et des espaces verts. Le 'parrain/marraine' surveille la situation et informe la commune en cas de problèmes ou de dégâts mineurs
4. éviter l'utilisation de pesticides dans la gestion de nos parcs et de nos coins verts ;
5. travailler en étroite collaboration avec la Région pour s'assurer que le nouveau parc de la Porte de Ninove soit construit et exploité en collaboration avec les citoyens ; La commune insistera pour qu'un pavillon géré publiquement soit installé dans le parc avec un point d'eau et des toilettes publiques ;
6. demander à la Région de mieux connecter le Scheutbosch aux quartiers environnants, notamment en créant une nouvelle issue vers la rue Kasterlinden et en revalorisant celle de la rue du Menuet . Nous demandons aussi l'installation d'une aire de jeux naturels et l'installation d'une piste de course finlandaise (matériaux naturels) ;
7. nous multiplierons les aires de jeux pour enfants seront multipliées sur le territoire de la commune. Ainsi, nous revalorisons le parc de la Fonderie, la place Decock et le parc Hauwaert en y installant notamment des aires de jeux ;

8. nous étudierons la possibilité d'ouvrir les bâtiments du CPAS du Parc Marie-José pendant l'été pour en faire une buvette au service de tous les utilisateurs du parc ;
9. nous encouragerons les « maillages verts et bleus » via la réimplantation et la protection des haies, des arbres indigènes, notamment fruitiers, et via des parcs, des zones de fauchage tardif, des bords de routes, des cours d'eau et leurs berges, des zones humides, etc.
10. nous encourageons le développement de potagers collectifs, de jardins et de vergers partagés, notamment dans le cadre des contrats de quartiers ou des permis d'urbanisme de grands projets. A cet effet, nous essayons d'activer des friches abandonnées ou non utilisées, telles que la parcelle le long de la rue Verheyden (Gare de l'Ouest), la parcelle au coin des rues de Dilbeek et de la Semence ou encore celle située au coin de la rue de Normandie et de l'avenue Mahatma Gandhi ;
11. l'installation de ruches et de nichoirs dans les propriétés communales, les écoles, ... est favorisée et sera étendue ; il en est de même pour la plantation de fleurs et d'arbres favorisant les abeilles et les oiseaux ;
12. nous intégrons systématiquement la problématique des inondations dans les politiques et les permis d'urbanisme, d'environnement et dans tout projet d'aménagement du territoire. Nous imposons autant que possible via les permis d'utiliser des zones vertes dans les blocs résidentiels, les toits verts et les tuiles de béton perméables ;
13. les campagnes de stérilisation des chats errants, de dératisation et de diminution de la présence de pigeons seront développées ;
14. nous veillons à ce que les délits contre l'environnement soient détectés à temps et qu'ils soient correctement sanctionnés. Chacun a droit à un traitement correct de sa demande de permis d'environnement. Nous évitons à tout prix les refus tacites ;
15. lors de la délivrance des permis d'environnement, il est fait en sorte d'éviter les nuisances sonores pour les riverains, en particulier les nuisances sonores nocturnes.
16. nous nous joignons à toute action judiciaire ou politique visant à réduire le nombre excessif de vols au-dessus de notre commune ;
17. nous continuons la transformation du quartier Heyvaert, avec les habitants, en vue d'en faire un quartier mixte permettant la cohabitation de l'activité commerciale et du logement. Les délais d'obtention des permis d'environnement pour le trafic des voitures sont limités. Nous plaidons auprès la Région et le Port de Bruxelles pour asseoir une solution durable aux fins de déplacer les activités des voitures ailleurs dans la Région. Si besoin, nous étudions l'expropriation des terrains clés comme outil pour transformer le quartier Heyvaert ;

18. nous incitons à consommer moins d'eau et à réduire autant que possible la quantité de déchets produits dans les bâtiments publics, les écoles, les administrations, les clubs sportifs, etc. Nous soutenons les produits et services les plus respectueux des critères sociaux, éthiques, de santé et environnementaux en tenant compte de l'analyse de leur cycle de vie ainsi que les produits de saison issus des circuits courts, les produits recyclés (économie circulaire), via les achats de la commune (repas dans les cantines scolaires, les maisons de repos, les crèches, achats de fournitures, travaux routiers, etc.) ;
19. nous prévoyons des fontaines d'eau potable dans les écoles et les bâtiments communaux, ainsi que dans les principaux espaces publics (parcs, jardins) ;
20. en tant qu'acteur public majeur, nous considérons que la commune doit montrer l'exemple et prendre ses responsabilités à l'ère de la transition énergétique. En tant qu'actionnaire de Sibelga, Elia (Publi-T) et Fluxys (Publifin), nous veillons à ce que ces entreprises de réseau se transforment en entreprises publiques modernes et durables.
21. la commune achète 100 % de l'énergie produite de manière durable pour son propre usage ;
22. nous remettons à disposition des citoyens le service 'jardins à pignon' pour verduriser les façades ;
23. installer, avec l'aide de coopératives ouvertes à la participation des Molenbeekoïses, des panneaux solaires sur les toits des bâtiments publics (écoles, administration, ...) ;
24. soutenir administrativement les ACP de grands immeubles à se mettre en règle avec la législation environnementale ;

Une politique économique et de l'emploi moderne

L'économie et l'emploi sont au cœur de nos priorités en tant que vecteurs d'émancipation sociale. Nous souhaitons favoriser l'emploi durable de qualité et développer l'économie locale, en réduisant notamment les obstacles à l'entrepreneuriat.

Ainsi, avons-nous décidé de concrétiser les initiatives suivantes :

1. instaurer une concertation permanente avec les commerçants sur les différentes actions et les incitants qui pourraient améliorer le dynamisme commercial (en particulier en matière d'animation commerciale, d'aménagement de l'espace public, de mobilité, de gestion des déchets et des nuisances, de convivialité, de fiscalité, etc.);
2. nommer un responsable unique des relations avec les commerçants, y compris avec les grandes enseignes. Son rôle sera de s'assurer que l'information circule bien entre la commune et les

commerçants, en particulier pour permettre à ceux-ci de participer aux grands évènements organisés à proximité (braderies, brocantes) et de préparer correctement la mise en œuvre des chantiers sur les voiries dont dépendent leurs commerces ;

3. augmenter l'attractivité commerciale de nos différents noyaux commerciaux grâce notamment à la rénovation (par exemple, l'embellissement des façades et l'enlèvement des enseignes désuètes) ;
4. installer un monitoring approfondi, objectif, chiffré et constant du commerce à Molenbeek en collaboration avec la Région ;
5. travailler en vue de rétablir un accès normal aux distributeurs de billets au sein des zones commerciales en collaboration avec les institutions bancaires ;
6. favoriser la mixité commerciale et anticiper les futurs besoins du commerce sur le territoire. Aussi, il est important de lancer, en collaboration avec la Région, une réflexion sur le futur du commerce de détail spécifique de Molenbeek en analysant tous les aspects (comment le développer, se différencier, investir et le mettre en valeur) ;
7. mettre en œuvre une simplification, une digitalisation et un accompagnement dans toutes les démarches administratives auxquelles sont confrontés les PME, les TPE et les indépendants et faire davantage de publicité des dispositifs disponibles pour les aider; destinés à les aider ;
8. créer un plan 'marchés' qui visera à dynamiser les différents marchés dans la commune et à leur donner une identité distincte forte ;
9. aider les commerçants dont l'activité est réduite en raison de travaux de voirie via une meilleure coordination des travaux et une meilleure information sur l'organisation des travaux pour réduire au maximum leur durée, garantir un accès minimum aux commerces concernés (signalisation claire, itinéraires pour les divers types de transport, stationnement, etc.). Donner la possibilité aux commerçants de prendre les décisions commerciales en connaissance de cause et mettre en place des actions de promotion ;
10. instaurer, en concertation avec les commerçants, un « dimanche shopping » par mois sur la Chaussée de Gand. Examiner la possibilité d'étendre ce concept à d'autres zones commerçantes de la commune et intensifier le nombre de braderies;
11. Créer un marché de Noël type "Mille et une nuits" dans le centre historique de la commune, dans la continuité des "Plaisirs d'hiver" ;
12. Favoriser le développement de l'économie sociale, des initiatives citoyennes et des coopératives de producteurs locaux pour développer de nouvelles initiatives comme la garde d'enfants, les repair cafés, les coopératives alimentaires, etc ;

13. soutenir les circuits courts et la nourriture saine dans la commune notamment dans les marchés publics pour la fourniture des cantines scolaires ;
14. créer une politique structurelle de la commune pour mettre en relation les Molenbeekois demandeurs d'emploi avec les employeurs locaux et des communes avoisinantes, par :
15. L'organisation à dates fixes de salons de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle (Jobs days, journées speed datings avec des chefs d'entreprises, etc) ;
16. le développement des échanges d'informations entre la commune et les employeurs potentiels (entreprises, associations, institutions publiques, indépendants, etc.) présents sur son territoire, par la publication de leurs offres d'emploi sur le site Internet de la commune tout comme la diffusion de l'information sur les aides régionales et fédérales à l'emploi;
17. la proposition de stages en dernière année de cycle secondaire avec des entreprises ;
18. le soutien de la Maison de l'Emploi en la dotant d'un service spécifiquement dédié aux jeunes ;
19. la mise en place d'une politique pro-active pour favoriser l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire communal et y promouvoir l'engagement des jeunes Molenbeekois ;
20. lancer le projet "1000 jobs students" qui prévoit des emplois étudiants et des stages pour les jeunes âgés de 16 à 20 ans aussi bien dans les services de la commune que dans des entreprises ; on doit également adhérer au S'inscrire dans le projet 'Stage First' d'Actiris ;
21. mettre en place avec la Région, des « Centres d'Information et d'Orientation » (CIO) qui sonderont de manière prospective le marché de l'emploi dans l'optique d'inciter les jeunes à suivre des études dans des filières prometteuses à pour l'avenir. En d'autres termes, il s'agira d'aider les jeunes à prendre les décisions les plus utiles pour leur avenir ;
22. garantir que les art.60 travailleurs dans des asbl ou entreprises d'économie sociale soient suffisamment encadrés afin de favoriser leur insertion sur le marché d'emploi ;
23. développer une politique supra-communale en matière d'emploi, de formation et d'insertion professionnelle par :

- a. des collaborations et partenariats avec les communes et CPAS avoisinants ;
- b. des politiques volontaristes de mise à l'emploi et d'insertion professionnelle en activant bien davantage les aides régionales et fédérales à l'emploi (dispositif « articles 60 et 61 », etc) ;

Enfin, notre commune présente un certain nombre de jeunes et de moins jeunes qui sont passés par la case "prisons". Dans une perspective d'émancipation et de retour à une vie normale, il y a lieu de les aider à se réinsérer sur le marché du travail. A cette fin, un projet spécifique d'aide sera mis sur pied.

Accès aux soins de santé pour tous

Le droit à la santé devrait être universel. La commune a peu de leviers financiers ou réglementaires propres en la matière mais, en tant que pouvoir le plus proche du citoyen, elle peut jouer un rôle dans l'accessibilité et la qualité des soins de santé.

Ainsi, les initiatives suivantes seront prises :

1. mettre en place une Cellule opérationnelle de Promotion de la Santé et un réseau fonctionnel et efficace rassemblant le CPAS et les acteurs de la première ligne de soins (en ce compris la santé mentale) pour favoriser les partenariats entre la commune, le CPAS, l'associatif, les prestataires de soins, les acteurs sociaux, les services de promotion de santé à l'école, etc ;
2. développer et encourager une pratique de l'exercice physique pour chaque âge (psychomotricité, prévention des chutes, etc.), notamment au travers d'une politique de gestion de l'espace public en créant des parcours santé, des chemins de promenade et des petites infrastructures sportives de proximité ;
3. promouvoir une alimentation saine et une activité physique quotidienne avec tous les acteurs concernés via la fourniture de repas de collectivité sains et durables dans les écoles, les plaines de vacances, les hôpitaux, les institutions d'hébergement des communes ;
4. développer les circuits courts de production et de consommation via l'intégration systématique de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics communaux ;
5. soutenir le développement des maisons médicales , des services psycho- sociaux et des services de santé mentale (mise à disposition d'infrastructures ou de terrains, subventionnement de projets...)
6. faciliter la formation continue des travailleurs sociaux de première ligne dans le domaine de la santé mentale.

7. renforcer, au niveau communal, les actions de prévention, notamment en ce qui concerne les assuétudes, les infections sexuellement transmissibles, mais aussi la promotion des attitudes saines ;

8. installer des fontaines d'eau autour des aires de jeux, des terrains sportifs et dans les grands espaces verts ;

Le CPAS, levier principal pour une action sociale efficace

Le Collège veut renforcer le rôle le CPAS en termes de cohésion sociale, de promotion du vivre-ensemble et de réduction des inégalités sociales. Les trois sont intrinsèquement liés et sont le corollaire du progrès social. Redonner toute sa place au CPAS, qui joue un rôle fondamental en matière de cohésion sociale, est donc crucial. Nous voulons dès lors renforcer le rôle du CPAS comme acteur social et premier partenaire de l'Administration communale.

La nouvelle majorité soutient les initiatives du CPAS suivantes :

1. garder la maison de repos en gestion publique ;
2. renforcer la mission de la Cellule données des usagers (CDU) dans son utilisation de premier contact et d'information ce qui permettrait un entretien en première ligne sur des données plus fournies et nécessiterait un rallongement de la durée du PREMIER entretien social ;
3. développement d'une politique d'insertion sociale et professionnelle : soutien renforcé des jeunes pour l'obtention d'un diplôme leur permettant d'accéder plus aisément au marché de l'emploi; insertion professionnelle finalisée notamment par la mise à l'emploi d'Art. 60, par l'aide au logement, par la guidance dans le cadre du surendettement, etc. ;
4. mise en place d'une Cellule opérationnelle de promotion de la santé et un réseau fonctionnel et efficace rassemblant le CPAS et les acteurs de la première ligne de soins (en ce compris la santé mentale) pour favoriser les partenariats entre la commune, le CPAS, l'associatif, les prestataires de soins, les acteurs sociaux, les services de promotion de santé à l'école, etc. ;
5. poursuivre la réorganisation des soins et l'accompagnement des résidents d'Arcadia pour qu'ils soient au centre des préoccupations et des réponses à leurs besoins spécifiques ;
6. développer les services aux personnes âgées pour leur permettre de se maintenir aussi longtemps que possible dans leur cadre de vie habituel ;
7. à longue échéance, prévoir le regroupement des services du CPAS sur un seul site pour permettre des économies d'échelle mais surtout pour instaurer un fonctionnement transversal des services et une communication optimisée. Des petites unités pourraient être maintenues pour des contacts dans les quartiers ;
8. poursuivre une collaboration constructive entre le CPAS et les partenaires sociaux ;
9. intensifier la politique de lutte contre les éventuelles fraudes sociales ;

10. poursuivre une gestion très pointue des finances du CPAS et établir une communication interne entre tous les services du CAPS et vis-à-vis de l'extérieur en réorganisant la centrale téléphonique ;
11. être vigilant à permettre à chaque membre du personnel de s'insérer dans un cycle de formation qui lui permette d'augmenter ses compétences quel que soit son secteur de fonction ;
12. établir un partenariat constructif entre le service logement du CPAS et les structures de la MAIS, des logements communaux et du Logement Molenbeekois ;
13. remettre en place un fonctionnement plus pérennisé pour l'épicerie sociale en établissant un partenariat commun CPAS-commune ;
14. investir dans des partenariats afin d'assurer une offre satisfaisante concernant les cours d'alphabétisation et autres cours préparatoires à des formations ou au marché du travail ;
15. veiller à assurer l'accès des bénéficiaires à des soins de qualité;
16. installer des fontaines d'eau autour des aires de jeux, des terrains sportifs et dans les grands espaces verts ;

Crèches : grandir en qualité et en quantité

En 2019 et 2022, deux nouvelles crèches verront le jour. La première au Quai des Charbonnages et la seconde à la rue de Liverpool ; elles totaliseront 168 places.

Elles feront partie du réseau des crèches Olina, asbl communale qui met au centre de son projet la méthode Montessori. Cette pédagogie destinée aux bambins font d'eux des petits êtres autonomes avant l'heure ! Malgré très bas-âge, ils se servent à manger et à boire sans l'aide des puéricultrices, mangent seuls, s'habillent seuls, « travaillent », lisent, rangent comme des grands. L'enfant est au centre des apprentissages dans un esprit de liberté et, in fine, est mieux armé pour aborder les années scolaires. L'avenir se joue dès les premiers mois. Le bien-être de l'enfant reste l'objectif numéro un. Il passe notamment par sa sécurité physique, psychique et un dialogue régulier avec les parents doit être établi.

Outre l'ouverture programmée des deux crèches Charbonnages et Liverpool, les objectifs des 6 années à venir sont :

Grandir en qualité

- appliquer une méthode d'éducation de type Montessori dans les crèches communales volontaires ;
- adapter les jouets, les outils pédagogiques et les lieux à la pédagogie poursuivie ;
- poursuivre l'ouverture des petits vers le monde extérieur via des sorties, des visites quand l'âge le permet, mais aussi en faisant entrer le monde extérieur dans les murs des crèches en la personne de conteurs, de musiciens, de marionnettistes, ...
- renforcer les objectifs d'alimentation saine, biologique et en circuit court ;
- établir un plan de rénovation des crèches communales ;

- offrir une supervision aux puéricultrices, assistantes sociales et directrices pour assurer une motivation et une qualité relationnelle au travail ;
- instaurer un système d'inscription centralisée ;

Grandir en quantité

- ouvrir une nouvelle crèche dans les nouveaux quartiers de Molenbeek ;
- augmenter les places en crèches en sensibilisant les entreprises d'une certaine taille à créer leur propre crèche d'entreprise ;
- rencontrer les crèches privées afin d'évaluer leurs besoins pour grandir ;
- créer les conditions favorables pour développer de nouvelles crèches nées d'initiatives privées.

Une politique de dissuasion de toute radicalisation

La radicalisation des individus a été un sujet central de préoccupation à Molenbeek ces dernières années.

Force est de constater que cette thématique évolue de manière rapide.

Aujourd'hui, Molenbeek, en tant que corps social, a clairement marqué ses distances vis à vis du terrorisme islamiste violent. Par contre différentes formes de radicalisation continuent de s'observer.

Pour armer notre société contre elles, nous assumons une vision : il faut nécessairement un partenariat fort entre les services communaux (prévention, lutte contre la pauvreté, jeunesse, enseignement, culture principalement), la police, et les acteurs de terrain (asbl, associations de fait, communautés de culte, commerçants). Ce partenariat doit, grâce au dialogue, permettre d'établir une vision stratégique commune ainsi qu'un discours fort de refus du repli sur soi, de l'intolérance, et de la violence.

Le chef d'orchestre de ce partenariat est la Bourgmestre, secondée par le Fonctionnaire de prévention.

Les actions à mener découlent des recommandations de la Commission d'enquête « Attentats », que nous endossons entièrement.